

Les Infos de Base

mercredi 9 août 2006
volume 9, numéro 32
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive** et **la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1

État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Mise à jour de la collection fédérale

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

annuelles du Canada et la *Annual Statutes of Canada Infobase* sont à jour au 3 mars 2006.

Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toutes les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

Mise à jour de la collection fédérale

Nous avons mis à jour les infobases des lois et des lois annuelles du Canada. Notez qu'il s'agit d'un produit en développement. Tout commentaire sera apprécié.

Compte tenu de la forte demande pour ce produit, nous le rendons disponible immédiatement même si le travail de mise en page n'est pas complètement terminé. Plusieurs tableaux ne sont pas alignés correctement.

Nous nous attaquons aux règlements au cours des prochaines semaines. Éventuellement, toute la collection fédérale sera aussi à jour que la collection québécoise et sera mise à jour à la même fréquence.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 32 du 9 août 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 août 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 32 du 9 août 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 31 du 5 août 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 août 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 30 du 26 juillet 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 29 du 22 juillet 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* *Règlements du Québec*

Délégation de pouvoirs par le conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec concernant le régime de rentes, le crédit pour le soutien aux enfants et les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. **R-9**, Décision du 19-05-05, (2006) 138 G.O. 2, 3943], nouveau.

Délégation de pouvoirs par le conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec concernant le régime de rentes, les prestations familiales et les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-9, r. 2.02], remplacé.

Délégation de pouvoirs par le conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec concernant le régime de rentes, le crédit pour le soutien aux enfants et les régimes complémentaires de retraite, Décision du 19-05-05, (2006) 138 G.O. 2, 3943, a. 4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.